



## Exonération Taxe Foncière

-----  
Par Ramses7420

Bonjour,

J'ai vu, sur internet, que lorsque l'on a plus de 65 ans, propriétaire de sa maison, que si on faisait des travaux de rénovations avec isolation et VMC, on pouvait prétendre à une exonération de la taxe foncière jusqu'à 3 ans.

Est-ce exact ?

Merci pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Les cas d'exonération de la taxe foncière sont assez limités.

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/exonerations-et-degrevements]https://www.impots.gouv.fr/particulier/exonerations-et-degrevements[/url]

En cas de rénovation énergétique, il faut que la commune ait voté cette exonération. Posez la question à votre mairie.

-----  
Par Ramses7420

Merci pour votre réponse